



## Demission refusee par employeur

-----  
Par Marjo57

Bonjour, j ai signé mi juin un cdd pour 6 mois dans une entreprise de reparation de frigo pour un poste de comptable. Je souhaite quitter cet emploi pour un autre cdd qui me plait plus. Demission et preavis de 15 jours envoyé le 21 aout. Mon employeur me dit qu il est en droit de m empecher de le quitter. Qu en est il ? Je vous remercie d avance pour votre reponse

-----  
Par janus2

Bonjour,

La démission n'existe pas pour un CDD, je ne vois donc pas comment vous auriez pu l'envoyer !

Il est possible de rompre un CDD pour prendre un CDI, mais pas pour un autre CDD.

Seule est possible ici la rupture du CDD d'un commun accord, mais si l'employeur n'est pas d'accord, vous devrez respecter votre contrat.